

Délibération du Conseil Municipal du 08 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit Avril, à 08h30, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel LEFRANC, Maire.

Convocation du : 03 Avril 2024

Affichage en mairie et mise en ligne : 09 Avril 2024

Membres élus : 15

Présents : 9

Étaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire

Madame ARNOUX Nadine, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire

Monsieur COURTAT Christian, Monsieur PONS Philippe, Monsieur CHARTIER Guillaume, Madame VIGNAL Nathalie, Monsieur VECTEN Damien, Madame IDJERI Johanna : Conseillers Municipaux

Étaient absents excusés :

Monsieur CORNIQUET Nicolas donne pouvoir à Madame ARNOUX Nadine

Madame CHABOT Danièle donne pouvoir à Monsieur BOURQUIN Jean-Paul

Monsieur WARAHENA LIYANAGE Jerom donne pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel

Madame DA SILVA CAMACHO Véronique

Étaient absents non excusés :

Madame DELAGNEAU Elody et Madame ALAGUILLAUME Estelle

- 1) Affectation du résultat « Commune »
- 2) Vote du Budget Primitif 2024 « Commune »
- 3) Affectation du résultat « Assainissement »
- 4) Convention d'un système de télérelève des compteurs d'eau SAUR

Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Monsieur VECTEN Damien accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 26 Mars 2024 par le Conseil Municipal signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance Madame ARNOUX Nadine.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'ajouter le sujet suivant à l'ordre du jour :

- Vote des taux des impôts directs locaux

15/2024 Affectation du résultat « Commune »

Le Conseil Municipal réuni le 26 Mars 2024 avait voté l'affectation du résultat Commune qui a été rejeté par la trésorerie. Il convient de voter cette affectation en tenant compte des modifications demandées.

Le résultat de fin d'exercice de l'année 2023 du Budget Communal s'élève à :

- Excédent de fonctionnement : 1 104 491,78 €
- Déficit d'investissement : - 669 788,69 € (après intégration des restes à réaliser)

434 703,09 € (article 002 en recette de fonctionnement 2024)

Conseil Municipal du 08 Avril 2024

Il est rappelé que les recettes d'investissement ne couvrent jamais l'ensemble des dépenses ce qui nécessite chaque année une affectation issue des recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal constatant le déficit d'investissement de 669 788,69 €, approuve à l'unanimité, l'affectation de la somme correspondante prélevée sur l'excédent de fonctionnement N-1, versée à la section investissement.

16/2024 Vote du Budget Primitif 2024 « Commune »

Le Budget, soumis au vote du Conseil Municipal le 26 Mars 2024, a fait l'objet de remarques de la trésorerie qui ont conduit à son rejet.

Le Conseil Municipal doit procéder à nouveau à l'approbation du Budget de la commune selon les données suivantes :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Section 2024	918 681.09	953 779.00
Excédent 2023 reporté		434 703.09
Affectation du résultat 2024 en section investissement	469 801.00	
Totaux	1 388 482.09	1 388 482.09

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Section 2024	607 836.00	138 035.00
RAR	313 410.00	161 200.00
Déficit 2023 reporté	517 578.69	
1068		669 788.69
Virement de la section de fonctionnement 2024		469 801.00
Totaux	1 438 824.69	1 438 824.69

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif « Commune » sections de fonctionnement et d'investissement, présentées et votées par chapitre conformément aux tableaux ci-dessus.

17/2024 Affectation du résultat « Assainissement »

Le libellé de la délibération 08/2024 du 26 Mars 2024, comprenait la reprise du résultat constaté 2022 et non 2023.

Le résultat constaté de l'exercice 2023 s'élève à 277 749,60 € pour la section d'exploitation et 18 082,73 € pour la section d'investissement.

Il n'y a pas lieu de corriger le Budget car ces derniers chiffres figuraient déjà dans la décision du Conseil du 26 Mars 2024.

18/2024 Convention d'un système de télérelève des compteurs d'eau SAUR

Dans le cadre du marché passé avec la Communauté de Communes du Pays de Valois pour l'installation du service de télérelève des index des compteurs d'eau à Silly Le Long, la société SAUR sollicite l'autorisation de la commune pour implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention pour l'installation et la maintenance de ce système de télérelève.

Le Conseil à l'unanimité accepte que Monsieur le Maire signe la convention.

19/2024 Vote des taux des impôts directs locaux

Le vote des taux des impôts directs locaux a été voté le 26 Mars 2024, cette délibération annule et remplace la précédente.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des impôts directs locaux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Taux des taxes	Taux 2024
Taxe foncière sur propriétés bâties	51,32 %
Taxe foncière sur propriété non bâties	42,47 %
Taxe d'habitation	16,99 %

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

Questions diverses :

- Monsieur VECTEN Damien rend compte de la réunion relative à l'appel d'offre lancé par le Syndicat d'Assainissement (Le Plessis-Belleville, Lagny Le Sec, Silly Le Long et Eve) pour déléguer la gestion de la station d'épuration et les équipements intercommunaux.

La séance est levée à 9h17

15/2024	Affectation du résultat « Commune »
16/2024	Vote du Budget Primitif 2024 « Commune »
17/2024	Affectation du résultat « Assainissement »
18/2024	Convention d'un système de télérelève des compteurs d'eau SAUR
19/2024	Vote des taux des impôts directs locaux

Daniel LEFRANC	Maire	Présent
Nicolas CORNIQUET	Adjoint au Maire	Monsieur CORNIQUET Nicolas donne pouvoir à Madame ARNOUX Nadine
Nadine ARNOUX	Adjoint au Maire	Présente
Jean-Paul BOURQUIN	Adjoint au Maire	Présent
Christian COURTAT	Conseiller délégué	Présent
Philippe PONS	Conseiller Municipal	Présent
Danièle CHABOT	Conseillère Municipale	Madame CHABOT Danièle donne pouvoir à Monsieur BOURQUIN Jean-Paul
Guillaume CHARTIER	Conseiller Municipal	Présent
Nathalie VIGNAL	Conseillère Municipale	Présente
Damien VECTEN	Conseiller Municipal	Secrétaire de séance
Johanna IDJERI	Conseillère Municipale	Présente
Elody DELAGNEAU	Conseillère Municipale	Absente non excusée
Véronique DA SILVA CAMACHO	Conseillère Municipale	Absente excusée
Jerom WARAHENA LIYANAGE	Conseiller Municipal	Monsieur WARAHENA LIYANAGE Jerom donne pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel
Estelle ALAGUILLAUME	Conseillère Municipale	Absente non excusée